



Conseil économique et social

Distr.: limitée
13 avril 2022
français
Original: anglais, français et
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

122^e réunion

Genève, 3 mai 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives au Comité des transports intérieurs :
décisions sur les questions relatives au Comité des transports intérieurs**

Décision approuvant le programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2022

Contexte

1. Lors de sa quatre-vingt-quatrième session (Genève, 22–25 février 2022), le Comité des transports intérieurs (CTI) a adopté le programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2022 tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/2022/8 (ECE/TRANS/2022/L.1) et recommandé au Comité exécutif de l'approuver.
2. Le Comité exécutif est invité à approuver le programme de travail du sous-programme "Transports" pour 2022.

Projet de décision

3. Le Comité exécutif approuve le programme de travail du sous-programme « Transports » pour 2022, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/2022/8.

